

1 Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

- **Identificateur de produit**
- **Nom du produit:** UPX 8400 ISOCYANATE
- **Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées**
- **Emploi de la substance / de la préparation** Résine de polyuréthane
- **Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité**
- **Producteur/fournisseur:**
AXSON TECHNOLOGIES - Rue de l'Equerre - F-95310 SAINT OUEN L'AUMONE
Tél.(33-1)34 40 34 60
- **Service chargé des renseignements:** DPT HSE - (33)01 34 40 34 60 - safety@axson.fr
- **Numéro d'appel d'urgence:** ORFILA : (33)01 45 42 59 59

2 Identification des dangers

- **Classification de la substance ou du mélange**
- **Classification selon la directive 67/548/CEE ou directive 1999/45/CE**
Xn; Nocif
R20-40-48/20: Nocif par inhalation. Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes. Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
Xn; Sensibilisant
R42/43: Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
Xi; Irritant
R36/37/38: Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
- **Éléments d'étiquetage**
- **Marquage selon les directives CEE:**
Le produit est classé et identifié suivant les directives de la Communauté Européenne/les lois respectives nationales.
- **Lettre d'identification et caractérisation de danger du produit:**
 Xn Nocif
- **Composants dangereux déterminants pour l'étiquetage:**
4,4'-diisocyanate de diphenylméthane
- **Phrases R:**
20 Nocif par inhalation.
36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- **Phrases S:**
9 Conserver le récipient dans un endroit bien ventilé.
23 Ne pas respirer les gaz/fumées/vapeurs/aérosols
26 En cas de contact avec les yeux, laver immédiatement et abondamment avec de l'eau et consulter un spécialiste.
36/37 Porter un vêtement de protection et des gants appropriés.
45 En cas d'accident ou de malaise, consulter immédiatement un médecin (si possible, lui montrer l'étiquette).

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.05.2011

Numéro de version 2

Révision: 16.03.2011

Nom du produit: UPX 8400 ISOCYANATE

(suite de la page 1)

60 Éliminer le produit et son récipient comme un déchet dangereux.

· **Identification particulière de certaines préparations:**

Contient des isocyanates. Voir les informations fournies par le fabricant.

3 Composition/informations sur les composants

· **Caractérisation chimique: Mélanges**

· **Description:** Mélange des substances mentionnées à la suite avec des additifs non dangereux.

· **Composants dangereux:**

CAS: 101-68-8	4,4'-diisocyanate de diphenylméthane	50-100%
EINECS: 202-966-0	Xn R20-40-48/20; Xn R42/43; Xi R36/37/38	

4 Premiers secours

· **Description des premiers secours**

· **Remarques générales:**

Enlever immédiatement les vêtements contaminés par le produit.

Les symptômes d'intoxication peuvent apparaître après de nombreuses heures seulement; une surveillance médicale est donc nécessaire au moins 48 heures après un accident.

· **Après inhalation:**

Donner de l'air frais. Assistance respiratoire si nécessaire. Tenir le malade au chaud. Si les troubles persistent, consulter un médecin.

En cas d'inhalation massive d'aérosol ou de vapeurs concentrées, retirer le sujet de la zone polluée. Faire transférer la victime en milieu hospitalier (réanimation si nécessaire) par ambulance médicalisée. En attendant l'arrivée des secours, mettre en oeuvre s'il y a lieu une assistance respiratoire. Une surveillance clinique et radiologique prolongée sera nécessaire, en raison de survenue retardée d'un oedème pulmonaire.

· **Après contact avec la peau:** Laver immédiatement à l'eau et au savon et bien rincer.

· **Après contact avec les yeux:**

Rincer les yeux, pendant plusieurs minutes, sous l'eau courante en écartant bien les paupières et consulter un médecin.

· **Après ingestion:** Ne pas faire vomir, demander d'urgence une assistance médicale.

5 Mesures de lutte contre l'incendie

· **Moyens d'extinction**

· **Moyens d'extinction:**

Dioxyde de carbone

Poudre d'extinction

Mousse

· **Produits extincteurs déconseillés pour des raisons de sécurité:** Eau

· **Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange**

Peut être dégagé en cas d'incendie:

Oxyde d'azote (NOx)

Monoxyde de carbone (CO)

Cyanure d'hydrogène (HCN)

(Traces)

· **Conseils aux pompiers**

· **Équipement spécial de sécurité:** Porter un appareil de respiration indépendant de l'air ambiant.

(suite page 3)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.05.2011

Numéro de version 2

Révision: 16.03.2011

Nom du produit: UPX 8400 ISOCYANATE

(suite de la page 2)

· **Autres indications**

Les résidus de l'incendie et l'eau contaminée ayant servi à l'éteindre doivent impérativement être éliminés conformément aux directives administratives.

6 Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

· **Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence**

Porter un équipement de sécurité. Eloigner les personnes non protégées.

· **Précautions pour la protection de l'environnement:**

Eviter de rejeter à l'égout, les fosses et les caves.

· **Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage:**

Recueillir les liquides à l'aide d'un produit absorbant (sable, kieselguhr, neutralisant d'acide, liant universel, sciure).

Après une heure environ, recueillir dans des fûts appropriés, ne pas fermer (dégagement de CO₂), se contenter de couvrir.

Laisser à l'air libre dans un lieu surveillé pendant 7 à 14 jours avant de conduire à une décharge contrôlée.

· **Référence à d'autres sections**

Afin d'obtenir des informations pour une manipulation sûre, consulter le chapitre 7.

Afin d'obtenir des informations sur les équipements de protection personnels, consulter le chapitre 8.

Afin d'obtenir des informations sur l'élimination, consulter le chapitre 13.

7 Manipulation et stockage

· **Manipulation:**

· **Précautions à prendre pour une manipulation sans danger**

Veiller à une bonne ventilation/aspiration du poste de travail.

Instruire le personnel des risques présentés par le produit, des précautions à respecter et des mesures à prendre en cas d'accident.

Eviter d'exposer au produit les personnes atteintes d'affection respiratoire chronique (notamment les asthmatiques et les bronchitiques) et celles qui ont déjà présenté une allergie aux isocyanates.

· **Préventions des incendies et des explosions:** Tenir à l'abri de la chaleur.

· **Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités**

· **Stockage:**

· **Exigences concernant les lieux et conteneurs de stockage:**

Empêcher de façon sûre la pénétration dans le sol.

· **Indications concernant le stockage commun:** Ne pas stocker avec les aliments.

· **Autres indications sur les conditions de stockage:**

Tenir les emballages hermétiquement fermés.

Protéger contre l'humidité de l'air et contre l'eau.

8 Contrôles de l'exposition/protection individuelle

· **Indications complémentaires pour l'agencement des installations techniques:**

Sans autre indication, voir point 7.

(suite page 4)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.05.2011

Numéro de version 2

Révision: 16.03.2011

Nom du produit: UPX 8400 ISOCYANATE

(suite de la page 3)

· **Paramètres de contrôle**

· **Composants présentant des valeurs-seuil à surveiller par poste de travail:**

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

VME	Valeur momentanée: 0,2 mg/m ³ , 0,02 ppm
	Valeur à long terme: 0,1 mg/m ³ , 0,01 ppm
AR	

· **Remarques supplémentaires:**

Le présent document s'appuie sur les listes en vigueur au moment de son élaboration.

· **Contrôles de l'exposition**

· **Équipement de protection individuel:**

· **Mesures générales de protection et d'hygiène:**

Respecter les mesures de sécurité usuelles pour l'utilisation de produits chimiques.

Retirer immédiatement les vêtements souillés ou humectés.

Se laver les mains avant les pauses et en fin de travail.

Éviter tout contact avec les yeux et avec la peau.

· **Protection respiratoire:**

Utiliser un appareil de protection respiratoire si la ventilation est insuffisante.

Masque d'air frais

Filtre provisoire:

Filtre A/P2

· **Protection des mains:**



Gants de protection

· **Matériau des gants**

Gants en néoprène

Le choix de gants appropriés ne dépend pas seulement du matériau, mais également d'autres critères de qualité qui peuvent varier d'un fabricant à l'autre.

· **Temps de pénétration du matériau des gants**

Le temps de pénétration exact est à déterminer par le fabricant des gants de protection et à respecter.

· **Protection des yeux:**



Lunettes de protection

Lunettes de protection hermétiques

· **Protection du corps:** Vêtements de travail protecteurs

9 Propriétés physiques et chimiques

· **Informations sur les propriétés physiques et chimiques essentielles**

· **Indications générales.**

· **Aspect:**

Forme: Liquide

Couleur: Jaune clair

· **Odeur:** Caractéristique

· **valeur du pH à 20°C:** NA

(suite page 5)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.05.2011

Numéro de version 2

Révision: 16.03.2011

Nom du produit: UPX 8400 ISOCYANATE

(suite de la page 4)

- **Changement d'état**
 - Point de fusion:** NA
 - Point d'ébullition:** NA
- **Point éclair :** > 200°C (P. Martens)
- **Température d'inflammation:** >500°C (DIN 51 794)
- **Auto-inflammation:** Le produit ne s'enflamme pas spontanément.
- **Danger d'explosion:** Le produit n'est pas explosif.
- **Densité à 20°C:** 1,2 g/cm³ (ISO 1675:1985)
- **Solubilité dans/miscibilité avec l'eau:** Insoluble
- **les solvants organiques:** Soluble dans de nombreux solvants organiques

10 Stabilité et réactivité

- **Réactivité**
- **Stabilité chimique**
- **Décomposition thermique/conditions à éviter:** Pas de décomposition en cas d'usage conforme.
- **Possibilité de réactions dangereuses**
Vives réactions aux groupes NHx, OH et SH.
En présence d'eau et d'humidité, dégagement gazeux (CO₂) et/ou polymérisation incontrôlée pouvant entraîner des augmentations de pression dans les emballages, d'où risque d'éclatement de ces emballages.
- **Produits de décomposition dangereux:** Monoxyde de carbone et dioxyde de carbone

11 Informations toxicologiques

- **Informations sur les effets toxicologiques**
- **Toxicité aiguë:**

- **Valeurs LD/LC50 déterminantes pour la classification:**

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

Oral	LD50	31600 mg/kg (rat)
Dermique	LD50	>10000 mg/kg (lapin)
Inhalatoire	LC50/1h	172-187 mg/l (rat)

- **Effet primaire d'irritation:**
- **de la peau:** Irrite la peau et les muqueuses.
- **des yeux:** Effet d'irritation.
- **Sensibilisation** Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
- **Effets CMR (cancérogène, mutagène et toxique pour la reproduction)**
Des tumeurs du poumon ont été observées sur des animaux de laboratoire exposés au MDI sous forme d'aérosol respirable

FR

(suite page 6)

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.05.2011

Numéro de version 2

Révision: 16.03.2011

Nom du produit: UPX 8400 ISOCYANATE

(suite de la page 5)

12 Informations écologiques

- **Toxicité**

- **Toxicité aquatique:**

101-68-8 4,4'-diisocyanate de diphénylméthane

EC50 (24h)	> 1000 mg / l (daphnies)
EC50 (3h)	> 100 mg / l (bactéries)
LC 50 (96h)	> 1000 mg / l (poissons)

- **Persistence et dégradabilité**

- **Autres indications:**

Produit non miscible à l'eau : par action sur l'eau, dégagement de CO₂ et formation de polyurée (composé solide, infusible et insoluble) qui, à notre connaissance, est inerte et non biodégradable. Cette réaction est fortement favorisée par la présence de substances tensioactives de surface (savon liquide) ou des solvants solubles dans l'eau. Ne pas déverser le produit et les produits de neutralisation dans les égouts et les rivières.

- **Résultats des évaluations PBT et VPVB**

- **PBT:** Non applicable.

- **vPvB:** Non applicable.

13 Considérations relatives à l'élimination

- **Méthodes de traitement des déchets**

- **Recommandation:**

Ne doit pas être évacué avec les ordures ménagères. Ne pas laisser pénétrer dans les égouts. Brûler dans un incinérateur approprié ou enterrer dans une décharge agréée, conformément aux règlements locaux ou nationaux en vigueur.

- **Catalogue européen des déchets**

08 05 01	déchets d'isocyanates
----------	-----------------------

- **Emballages non nettoyés:**

- **Recommandation:**

Les récipients vides ne peuvent être éliminés que si les restes de produit adhérent aux parois ont été enlevés ou neutralisés.

Evacuation conformément aux prescriptions légales.

14 Informations relatives au transport

- **Transport par terre ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train) (transfrontalier):**

- **Classe ADR/RID (ordonnance sur le transport de produits dangereux - route et train):** -

- **Transport maritime IMDG (ordonnance sur le transport de produits dangereux):**

- **Classe IMDG:** -

- **Transport aérien ICAO-TI et IATA-DGR:**

- **Classe ICAO/IATA:** -

- **Précautions particulières à prendre par l'utilisateur** Non applicable.

(suite page 7)

FR

Fiche de données de sécurité
selon 1907/2006/CE, Article 31

Date d'impression : 05.05.2011

Numéro de version 2

Révision: 16.03.2011

Nom du produit: UPX 8400 ISOCYANATE

(suite de la page 6)

- **Indications complémentaires de transport:**
Pas de produit dangereux d'après les dispositions ci-dessus.

15 Informations réglementaires

- **Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**
- **Prescriptions nationales:**
- **Indications sur les restrictions de travail:**
Articles L 461-1 à L 461-7 du Code de la Sécurité Sociale : déclaration obligatoire d'emploi à la Caisse Primaire d'Assurance Maladie et à l'Inspection du Travail.
Tableaux des maladies professionnelles : N°62.
- **Classe de pollution des eaux:** Classe de pollution des eaux 1 (Classification propre): peu polluant.
- **Évaluation de la sécurité chimique:** Une évaluation de la sécurité chimique n'a pas été réalisée.

16 Autres informations

Ces indications sont fondées sur l'état actuel de nos connaissances, mais ne constituent pas une garantie quant aux propriétés du produit et ne donnent pas lieu à un rapport juridique contractuel.

- **Phrases importantes**
R20 Nocif par inhalation.
R36/37/38 Irritant pour les yeux, les voies respiratoires et la peau.
R40 Effet cancérigène suspecté - preuves insuffisantes.
R42/43 Peut entraîner une sensibilisation par inhalation et par contact avec la peau.
R48/20 Nocif: risque d'effets graves pour la santé en cas d'exposition prolongée par inhalation.
- *** Données modifiées par rapport à la version précédente**